



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

No	Version	Coûts	Priorité
D01 Réalisé	Etabli le: mai 2000 Modifié le: par: MB par:		

Zone sportive et de détente entre Thièle/Avenue de l'Hippodrome/Avenue des Sports et Grèves de Clendy.

Description(s)

Il existe à Yverdon une zone "sportive et de détente", aux contours flous, où la priorité des piétons et des cyclistes n'est pas toujours bien définie par rapport aux voitures.

Principe général:

Il est défini une "zone sportive et de détente" entre la Thièle et la Grève de Champ-Pittet, limitée au sud-ouest par la Rue de l'Arsenal et l'Avenue des Sports.

Proposition(s)

Dans cette zone:

1. - Les voitures ont un accès limité et leur vitesse est limitée à 30 km/h (quai de Nogent - ch. des Bosquets - avenue des Iris - av. de la Plage - chemin de la Grève de Clendy et parties nord-est de la rue de l'Ancien-Stand et rue des Pêcheurs);

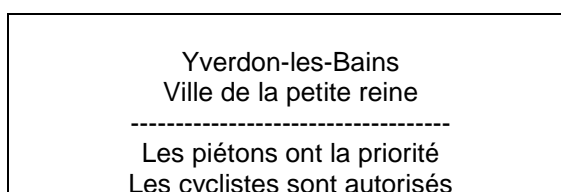
2. - Dans ces rues, des mesures de modération du trafic sont mises en place afin d'encourager le respect d'une allure modérée (Exemple: photo 2 - Contre-exemple: photo 1);

- Eventuellement, accès limitée aux bordiers et places de parcs, en partie existantes, au ch. de la Grève de Clendy, rue de l'Ancien Stand et chemin des Bosquets. Le parcage des deux côtés du ch. de la Grève de Clendy peut être dangereux pour les cyclistes: alterner les places de parcs entre les côtés de la rue avec des mesures de modération du trafic.

3. - Les vélos ont un accès maximal à toute la zone. Une partie des accès actuellement uniquement piétonniers est redéfinie en trajets mixtes piétons-vélos.

- Définir clairement un maximum d'accès autorisés aux cyclistes afin de favoriser la mobilité par le vélo en donnant des avantages aux cyclistes. Définir une règle de convivialité entre cyclistes et piétons par des panneaux propres à Yverdon-les-Bains, dans le sens d'une ville favorable aux cyclistes.

- Modifier les panneaux d'interdiction générale de circuler en interdiction de circuler aux voitures/motos/vélocycleurs. Ajouter un panneau propre à Yverdon-les-Bains et donnant priorité aux piétons. Par exemple, agrémenté d'un pictogramme particulier:



Ville d'Yverdon-les-Bains

Commission "2 roues"



Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

Coûts / contraintes

- Coûts modérés pour le réaménagement en panneaux cohérents;
- Coûts moyens pour les mesures de modulation du trafic (Obstacles visuels, parties de chaussées surélevées, etc).

Priorité / urgence

L'aménagement des bords du lac liés à Expo.02 puis leurs réaménagements pour la mise à disposition des Yverdonnois constitue l'occasion idéale pour repenser les espaces et les trajets dans le cadre de cette zone. Eventuellement, ensemble de panneaux 30 km/h jusqu'à cette échéance.

Illustrations

Photo 1: Avenue de la Plage



Photo 2: Avenue des Iris

